

Au revoir M. Guay, bonjour M. Germain

Après 10 ans passés dans notre région, M. Bernard Guay directeur du Crpf a pris sa retraite le 1^{er} septembre 2005.

Nous avons pu lui présenter nos remerciements pour tout ce temps passé au service de la forêt méditerranéenne lors d'un pot amical au Domaine de St Hilaire.

Nous lui souhaitons une agréable retraite tout en sachant qu'il n'abandonnera pas si facilement le monde forestier et la Provence qui l'a adopté et nous aurons certainement l'occasion de le revoir dans d'autres circonstances. A bientôt donc.

Bienvenue à son remplaçant M. Bernard Germain qui n'est pas un inconnu pour nous puisqu'il occupait depuis 5 ans le poste de directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt dans notre département.

Nous aurons l'occasion de vous présenter plus longuement notre nouveau directeur du Crpf.

Nouvel adhérent :

Saluons l'arrivée d'un nouveau Membre de notre syndicat,

il s'agit de M. et Mme Wagoner qui sont propriétaires du domaine de Barret, au Puy st Réparate, et résident à ...Londres

Ca se passera en 2005

L'association Forêt Méditerranéenne organise les « états généraux de la forêt méditerranéenne » lors de sa manifestation triennale **Foresterranée 2005**, qui se déroulera les **17 et 18 novembre 2005** à l'Étang des Aulnes (saint Martin de Crau-13)

Pour mieux comprendre notre prose :

Nous nous étions arrêté à **PIDAF** dans notre n°43

PEFC programme de reconnaissance des certifications forestières/**PSG** plan simple de gestion/**RTG** règlement type de gestion/**RTM** restauration des terrains en montagne/**RTI** restauration des terrains incendiés/**SAFER** société d'aménagement foncier et d'établissement rural/**SEF** société d'épargne forestière/**SERFOB** service régional de la forêt et du bois (un service de la DRAF)/**SICA** société d'intérêt collectif et agricole/**SODEF** société de développement d'économie forestière/**SRGS** schéma régional de gestion sylvicole/**UCFF** union de la coopération forestière française/

Vient de sortir : CVO cotisation volontaire obligatoire, nouvelle taxe sur les bois qui vient remplacer le Fond Forestier National qui a été supprimé (nous en parlerons prochainement).

A suivre lorsque nous trouverons de nouvelles appellations, sigles et autres abréviations.....

Vous pouvez nous communiquer ceux que vous connaissez ou que vous ne comprenez pas.

Adhésion :

Pensez à faire adhérer vos amis ou voisins forestiers, expliquez leur les avantages de notre syndicat :

-pour **ne plus être isolé** et trouver force et appui dans la défense de vos intérêts de propriétaire forestier

-recevoir les informations par les « **nouvelles syndicales** »

-bénéficier de l'assurance groupe responsabilité civile « **Groupama** »

-acheter des panneaux « **propriété privée** ».

Demandez à notre secrétariat des bulletins d'adhésion : 04-42-51-19-44



LES NOUVELLES

SYNDICALES

N° 45-46

Juin-Septembre 2005

NUMERO DOUBLE

Edito :

En cette rentrée 2005, un numéro double pour rattraper le temps qui a manqué à chacun de nous avant l'été pour sortir le numéro 45, dont pourtant le contenu était prêt : il s'agit du compte rendu de notre Assemblée Générale du 16 avril. La charge de chacun avant l'été nous a donc décidé à différer la sortie de ce numéro.

Notre Assemblée générale a donc eu lieu le 16 avril à Roquefort-la Bédoule.

Malheureusement vous n'étiez pas assez nombreux pour participer à nos débats et découvrir le résultat du questionnaire que nous vous avons adressé en début d'année. Vous en trouverez ci-après le compte rendu.

L'actualité de ces derniers mois a été très riche mais pour nous tous l'actualité la plus marquante de ces derniers jours concerne encore et malheureusement les trop nombreux feux de forêts qui ont détruit cet été des hectares dont un grand nombre appartient à certains d'entre vous adhérents du Syndicat.

Si cela n'est déjà fait vous pouvez nous appeler, notre secrétaire est à votre disposition pour vous conseiller ou vous indiquer les démarches à suivre.

Pour ma part je souhaite qu'un débat nouveau s'instaure pour que la voix des forestiers privés soit entendue en évitant la polémique stérile et inutile contre les pompiers, en militant pour une gestion durable de nos forêts, en réfléchissant aux problèmes liés à l'urbanisation et à la responsabilisation de chacun sur la prévention des risques d'un habitat en forêt.

Le président Gérard Gautier

Encore trop d'hectares brûlés :

Si 2005 n'a pas été aussi catastrophique que 2003 les incendies survenus dans notre département montrent encore que ce fléau loin de s'atténuer. Nous savons tous qu'un certain nombre de fous, de criminels ou d'inconscients sont les principaux responsables de ces catastrophes. Depuis plus de vingt ans les moyens de lutte se sont renforcés et si le nombre d'hectares brûlés n'a pas réellement diminué le nombre de feux stoppés rapidement a augmenté. Le constat est donc qu'il y a eu un décalage de départ de feu mais que la défense est peu efficace. Notamment grâce au système unique dans notre département de réseau de vigies du maillage de veille permanente des CCFF des sapeurs forestiers.

Quoiqu'en pensent certains, l'exemple du feu d'Aix / Meyreuil / Gardanne, ou l'absence de Canadairs a été regretté par tous, a montré clairement même avec un potentiel réduit et malgré ces erreurs manifestes sur lesquelles il y aura lieu de revenir, le pire a été évité dans ce territoire. L'habitat diffus en forêt est certainement l'un des plus importants du département.

Dans les secteurs forestiers fortement urbanisés faut sortir de l'alternative : **protéger les biens** ou **combattre l'incendie**.

Il est important de se poser de nouvelles questions :

Le problème n'est-il pas ailleurs que dans les moyens de défense ?

La prévention sur le long terme existe-t-elle ? Dans le principe de gestion durable de nos forêts la notion du risque incendie ne devrait-elle pas être un paramètre majeur ?

(suite page 1.)

Le mot de bienvenue

Tout d'abord nous présentons nos remerciements à la mairie de Roquefort-la-Bédoule qui nous reçoit dans la salle des Anciens de ce magnifique équipement qu'est le centre André Malraux. M. Francis Giraud, sénateur maire s'excuse de ne pouvoir être présent, Madame Escalier Maire-adjoint le représente et nous accueille.

Notre assemblée générale a été honorée cette année par la venue du président national de la fédération des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, Henri Plauche-Gillon mais également de Monsieur Jacky Gérard conseiller Général, président de la commission Forêt et de Monsieur Susini représentant le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt. Monsieur Guay directeur du CRPF était également des nôtres. Monsieur Luc Dubois responsable du service Forêt au Conseil Régional ainsi que Monsieur Pannini directeur de la coopérative Provence Forêt se sont excusés de ne pouvoir être présents.

Assemblée Générale extraordinaire :

La réunion a été ouverte à 10h11 précisée par le président Gérard Gautier, en présence de 27 membres porteurs de 55 pouvoirs.

Le président s'est assuré que tous les membres avaient bien reçu le n°44 des « Nouvelles Syndicales » contenant le projet de nouveau texte des statuts proposé par le Conseil d'Administration en remplacement de celui existant depuis la création du Syndicat en novembre 1988.

Il a indiqué qu'il n'avait reçu aucune proposition écrite de modification au texte publié dans les « Nouvelles Syndicales ».

Il a rappelé que celui-ci a été largement inspiré du modèle suggéré par notre Fédération Nationale des syndicats de propriétaires Forestiers Sylviculteurs.

Le président a invité les participants à faire les commentaires et propositions éventuellement modifications à ce texte.

En réponse à une question de l'auditoire, il a précisé que si des propriétaires forestiers membres d'association de propriétaires forestiers désiraient adhérer au Syndicat, ils devaient le faire à titre individuel.

D'autres part il s'est rallié à la suggestion de l'un des membres concernant l'article 8, d'utiliser les termes « à titre bénévole » plutôt que « gratuitement » pour définir la manière dont les membres du Bureau devaient exercer leurs fonctions.

Il a alors soumis l'adoption de ce nouveau texte des statuts au vote de l'assemblée qui a choisi de s'exprimer à mains levées.

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, le Président a levé la séance à 10h30 et a ouvert immédiatement celle de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le secrétaire Arnold de Stordeur

Un nouveau projet pour les forestiers provençaux :

Préserver notre climat en faisant vivre la forêt.

L'inquiétude devant les symptômes du changement climatique s'accroît. Éliminer sa cause principale, notre dépendance des énergies fossiles, n'est ni simple ni pour demain. Les économies d'énergie, voitures hybrides ou 100% électriques, l'énergie du vent et du soleil vont aider à ralentir l'effet de serre. Mais il y a aussi la **forêt qui fixe le gaz carbonique**, pas pour toujours, mais sur des périodes longues.

Les **propriétaires forestiers** pourraient donc jouer un rôle passionnant dans la **préservation** de notre climat tout en misant sur l'attrait **touristique** de notre région.

En effet, le va-et-vient saisonnier d'un grand nombre de vacanciers entre le Nord, voire le reste du monde, et notre région n'est pas inoffensif. Leur transport occasionne une **charge de gaz carbonique importante**.

Mais les arbres se nourrissent de ce gaz et beaucoup de ces vacanciers sont également préoccupés par l'augmentation de l'**effet de serre**. Il serait donc possible de leur offrir d'investir dans la **plantation d'arbres** qui, sur leur durée de croissance, absorberaient la quantité de gaz carbonique émise pendant tous les déplacements de leurs **vacances**.

Donc de belles vacances, neutres pour le climat, et un lien chargé d'émotion avec un ou plusieurs arbres provençaux. Des photos souvenirs de la petite fête de plantation... une petite plaque devant « leur » arbre avec le nom de la famille...

L'idée a été réalisée ailleurs déjà pour des congrès ou de grands concerts.

En Provence elle pourrait démarrer par quelques parcelles pilotes et s'étendre progressivement en un maillage judicieux grâce à l'engagement de communes et de propriétaires dans la **gestion durable** vérifiable de ces parcelles et grâce au support d'experts forestiers.

Une réussite d'ampleur créera des emplois sur le moyen terme avec des besoins de formation appropriée. Les espèces seraient choisies pour optimiser l'intérêt local, par exemple mellifère, et possible, une utilisation commerciale du bois à maturité dans la menuiserie ou la construction plutôt que le chauffage ou la papeterie.

Une documentation attrayante permettra aux vacanciers de bien comprendre la signification mais aussi les limites de leur investissement et de les sensibiliser, en général, à leurs autres moyens de lutte contre l'effet de serre.

Sur la base de projets similaires le montant de cet investissement pourrait tourner autour d'une quarantaine d'euros afin de permettre aux propriétaires une **plantation et une gestion certifiées durables**. Ce n'est pas exorbitant dans un budget de vacanciers motivés pour la protection de l'environnement, surtout si l'on en fait une occasion ludique et conviviale.

C'est encore une idée qui reste à monter et qui dépendra aussi d'un bon coup de pouce sous forme de subventions pour le dossier technique et la campagne d'information des vacanciers.

Claude Fussler, propriétaire forestier dans le Var nouveau membre de Forestour, lance donc un appel pour venir le rejoindre dans le montage de ce projet et cherche des propriétaires intéressés dans son département.

Renseignements auprès d'Isabelle Desmartin –Forestour-04 42 51 43 19

Brèves...

La fédération change de nom :

La fédération Nationale des Propriétaires Forestiers Sylviculteur s'appelle désormais : **Forestiers privés de France**, le conseil d'administration l'a proposé, l'assemblée générale ordinaire l'a voté le 2 juin 2005. Nous avons été que peu nombreux à regretter que le terme de « propriétaires » disparaisse. Espérons que cette nouvelle appellation soit le signe d'un nouvel élan pour la forêt privée.

PDESI qué sa' co ???

Les Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires de Pleine Nature commencent à se mettre en place !!!

Méfiance, méfiance sur les mêmes bases que les PDIPR bien connus chez nous, ces plans sont destinés à déterminer les espaces, sites et itinéraires qui pourront accueillir les sports de nature. Il est clair que cette démarche est plus simple et plus économique pour l'état que de construire des stades piscines et autres équipements pour le sport !!!!

D'où une incitation bien orchestrée à la pratique de ces **sports de pleine nature**.

Soyons vigilants, pour l'instant pas de nouvelles dans notre département, nous veillons à suivre cette mise en place, normalement une commission ad hoc doit être créée.

La loi par le biais des **conventions de passage** nous est pour l'instant plutôt favorable mais nous devrons certainement nous défendre car pour l'instant à notre connaissance aucune convention de passage avec **rémunération** pour service rendu, comme le prévoit la loi, n'a été signée.

Merci de nous tenir au courant si vous entendez quelques rumeurs, il ne faut pas que les propriétaires forestiers soient oubliés.

Natura 2000, taxe foncière

La nouvelle loi sur les territoires ruraux votée en février 2005 apporte quelques précisions sur Natura 2000 beaucoup d'entre nous sont concernés par les sites Natura 2000 dans les Bouches du Rhône. A compter du 1er janvier 2006 les terrains situés en zone nature 2000 seront totalement exonérés de taxe foncière sur le foncier non bâti à condition d'être munis d'une garantie de gestion durable avec un engagement pour cinq ans. Cette garantie de gestion durable est conditionnée par deux éléments :

-avoir un des documents de gestion durable ; PSG, CBPS ...

-avoir signé un contrat Natura 2000 (ce qui implique entre autre que le document d'objectif de la zone soit approuvé) à suivre.

La forêt nous gagne

Dans notre département les résultats ne sont pas encore communiqués mais depuis 10 à 15 ans l'inventaire forestier national montre une augmentation des volumes sur pied de 22,39% pour les Alpes Maritimes, 21,8% pour le Var, 18,5% pour les Alpes de Haute Provence, 15,29% pour le Vaucluse et seulement 4,7% pour les Hautes Alpes.

Campagne « Le Bois s'est essentiel ! »

De premiers résultats très satisfaisants. Un français sur deux a été sensibilisé à la campagne de communication dont nous nous sommes fait l'écho dans notre numéro 43 : soit plus de 26 millions. Après ces deux vagues de spots télévisés ayant comme thème « le Bois c'est essentiel », la campagne va se poursuivre cet automne sur le matériau bois et ses multiples utilisations.

Félicitations :

A notre administrateur Jacques Solari qui vient d'être élu maire-adjoint de la commune de Meyreuil avec la délégation de la forêt, l'environnement et la prévention des risques majeurs.

Vente de panneaux :

Nous avons emmené notre stock de panneaux fraîchement arrivés, Autour du café pris au bar du centre André Malraux et pendant la pause, vous avez été nombreux à en acheter par paquets de dix, vous avez ainsi économisé les frais d'envoi. Plus de 250 ont été vendus,
Si vous n'étiez pas là, faites rapidement votre commande il n'y en aura bientôt plus.

1/A.G. Rapport Moral:

Rappel de la nouvelle loi d'orientation forestière qui attribue à la forêt.

-fonction de production.

-fonction environnementale protection de la **biodiversité** et des **payages**.

-fonction sociale.

c'est donc en relation avec ces trois fonctions que doit s'articuler la politique du syndicat et donc la défense de nos intérêts.

Il apparaît de plus en plus que la forêt devient un enjeu **d'intérêt général** et c'est en ce sens que le propriétaire forestier doit devenir un **acteur incontournable**.

La défense de nos intérêts doit être basée sur le rapport de nos activités à ces trois fonctions essentielles et c'est avec ces **arguments** que nous devons aborder désormais nos discussions avec les **acteurs politiques et les pouvoirs publics**.

Pour arriver à mener une politique de défense de nos intérêts, la **cohésion** du monde forestier est indispensable et je rappellerai donc ici le **soutien sans faille** que nous entendons porter au **CRP** et aux autres organismes de la forêt privée, la **coopérative** entre autre.

Ceci étant soutien sans faille ne veut pas dire dépourvu de toutes **critiques** bien au contraire, j'en pense que c'est le **rôle du syndicat** d'alerter et de dire ce qui ne va pas ou pourrait aller mieux.

De part la nature de nos missions institutionnelles notre tâche est différente mais complémentaire de celle du CRPF et je rappellerai que ce dernier a engagé une démarche avec notre ministère de tutelle afin que soit prise en compte une véritable politique spécifique de la forêt méditerranéenne aux caractéristiques bien connues:

-peu ou pas de production donc très faible rentabilité.

-fragilité environnementale due non seulement aux incendies, mais également à la sécheresse qui sévit de plus en plus fréquemment et qui préfigure un changement climatique bien réel.

-pression urbaine et enjeu d'une pénétration du public intensive peu ou pas maîtrisée.

Nous ferons un état des lieux de la situation : Daniel Quilici pourra vous en dire deux mots.

Nous devons être donc présents sur tous les fronts pour faire entendre la voix de la propriété privée et notamment en ce qui concerne les nombreux projets ou opérations forestières qui sévissent dans nos massifs.

C'est la raison pour laquelle la **politique de massif** déjà amorcée par le précédent CA est réactivée, nous en reparlerons.

Parallèlement les problèmes récurrents ne doivent pas être oubliés et notamment ceux qui sont liés à la **responsabilité** des propriétaires et aux autres aspects d'ordre **juridiques** ou **financiers**.

Le CA et son bureau sont là pour répondre à toutes vos interrogations, si nous ne pouvons répondre, la fédération et l'équipe du président H.Plauche-Gillon est là pour traiter des sujets les plus pointus.

2/Rapport d'activité.

Après des débuts un peu chaotiques pendant lesquels nous avons mené une réflexion approfondie sur la politique du syndicat, nous avons pu réorganiser notre équipe et engager différentes actions.

La première d'entre elle concerne la **communication** avec notre journal, « **les nouvelles syndicales** ».

Nous avons repensé sa conception pour en faciliter la lecture :

- beaucoup d'informations, les plus brèves possibles.
- quelques articles de fond.
- des dates à retenir.

Nous pensons améliorer encore cette publication en vous demandant entre autre de prendre la plume sur différents sujets qui vous interpellent.

Nous attendons toutes vos suggestions.

Après la communication nous avons pensé que nous nous **connaissions** mal et c'est la raison **du questionnaire** que nous avons adressé à chacun de vous avec l'appel à cotisation.

Nous avons réalisé ce travail avec les moyens du bord et les bonnes volontés.

Après réflexion il ne nous paraît pas parfait, mais il a le mérite d'avoir été fait rapidement et de nous donner une **image** qui confirme ou infirme certaines idées que peut avoir chacun de nous sur l'état de la propriété forestière privée en 2005 dans notre département.

Nous en avons donc envoyé à tous les adhérents soit **530, 302** nous sont revenus, nous vous remercions d'avoir répondu en aussi grand nombre, c'est une preuve de **dynamisme de notre syndicat**.

Nous gardons pour l'année prochaine l'exploitation scientifique de ces résultats.

Cela nécessite un travail qu'à ce jour nous n'avons pu réaliser faute de temps et de moyens financiers.

Néanmoins nous vous présenterons en introduction des débats de cet après-midi les **résultats « bruts de décoffrage »**.

Encore **merci** pour cette mobilisation.

La politique de responsables de massif est un enjeu primordial dans la défense de nos intérêts, car **c'est au quotidien et sur le terrain** que se font ou se dénouent les problèmes.

Il nous a semblé opportun de mettre en œuvre un **outil** qui permette de matérialiser :

- les massifs,
- les propriétaires situés sur chacun de ces massifs.
- les différentes opérations engagées dans ces massifs. :
 - Natura 2000
 - Pidaf
 - Chartes forestières et autres parcs naturels.
 - et très bientôt les PPRIF qui sont en train de se préparer dans notre département.

(suite page 5).

Ca s'est passé en 2005

Quand l'événement(iel) est en forêt...

Au Pays des Monts d'Azur, loin de l'agitation de la Côte du même nom, l'Auberge de la Ferme de Thorenc, a accueilli sous la fraîcheur de ses pins une horde de visiteurs prêts à en découdre autour du tourisme dans la forêt ou de la forêt dans le tourisme, comme on veut.

De l'intérêt réciproque

Non, ce n'est pas le récit d'une énième 'invasion' intempestive de nos forêts, mais la suite d'une aventure commencée un an plus tôt dans le Var.

Forestour, 'petite' association de propriétaires forestiers de la région PACA ayant décidé de mettre en valeur leur patrimoine par l'accueil du public, avait fait le pari de réunir lors d'une journée tous les acteurs de la forêt, de l'environnement et du tourisme désireux d'avancer sur le thème de l'ouverture des forêts au public, qu'ils soient propriétaires, professionnels, usagers, administratifs ou élus.

Forte du succès remporté lors du '1^{er} Forum de la Forêt Privée Ouverte au Public', organisé en juin 2004 à Flassans-sur-Isssole, l'association a renouvelé cette journée d'échanges et de réflexion le 3 juin dernier. Et avec près de 170 participants.

Cette deuxième édition a confirmé l'intérêt bien réel à la fois des acteurs de la forêt pour l'accueil du public et celui des acteurs du tourisme pour le formidable écrin que représente la forêt pour des activités gourmandes de beaux espaces.

L'événementiel : un créneau méconnu

En effet, l'idée était de répondre plus particulièrement aux attentes de certains propriétaires privés, exprimées lors du premier Forum, qui ne souhaitent pas créer une activité pérenne dans leur forêt, mais qui sont prêts à passer des conventions de partenariats avec des organisateurs extérieurs pour une utilisation occasionnelle de leur patrimoine.

Plusieurs exemples ont illustré la discussion : randonnées thématiques, activités culturelles ou artistiques,

Les propriétaires ont découvert que des associations et des sociétés d'événementiels sont également intéressées pour monter des partenariats sur un créneau porteur qu'ils ignorent.

Les propriétaires ont pu également distinguer les différentes étapes de la création d'une activité d'accueil en forêt.

Face aux témoignages de propriétaires ayant monté une activité touristique et face aux questions de porteurs de projets sylvotouristiques, des professionnels et des administrations (office de tourisme, DDAF, chambre d'agriculture...) ont apporté leurs réponses pour surmonter les difficultés techniques, financières ou administratives.

Cette année encore, le pari est réussi : la rencontre entre acteurs a bien eu lieu, sur le mode de l'échange d'expériences et le débat d'idées.

Et l'accent mis sur les nouveaux produits de l'événementiel a montré à nouveau que la forêt est un terrain convoité et que sa « mise en tourisme – durable », s'il est besoin de le préciser, peut et doit contribuer à son entretien et à sa valorisation.

Isabelle Desmartin animatrice de Forestour

Encore trop d'hectares brûlés : (suite de la page 1).

Dans la préparation des « troupes », l'entraînement des sapeurs pompiers dans les périodes hivernales ne devrait-il pas être plus effectif : connaissance du milieu, des sites et des équipements ?

A-t-on pensé à la formation et à la responsabilisation de ceux qui habitent la forêt ?

Beaucoup de ces résidents sont des « néo-ruraux » qui apprécient de boire le pastis sous le grand pin de leur terrasse !!!

Quand à ceux qui ont compris quels étaient les risques d'un habitat en forêt et qui ont investi dans des équipements de lutte contre l'incendie, bien souvent les secours n'en ont pas la connaissance ou les ignorent.

Quand au contrôle du débroussaillage et aux sanctions prévues, combien de maires acceptent de verbaliser leurs administrés ?

Certes l'habitat en forêt doit être défendu en priorité, un pompier expliquait dans un journal local que : « *il ne faut pas oublier nos priorités : la protection des personnes, des biens et de l'environnement, dans cet ordre* ... » il est clair que l'on ne peut imaginer de sacrifier ce qui représente pour beaucoup le seul patrimoine familial.

Cependant il est évident que dans les zones fortement habitées, les efforts pour protéger les maisons diminuent considérablement la capacité à défendre les zones boisées qui sont celles qui permettent au feu de se propager.

Sans vouloir remettre en cause l'habitat existant, nous constatons que nous sommes en train de payer lourdement plus de trente ans de laxisme et de laisser faire en matière d'urbanisation.

Après avoir envahi les meilleures terres agricoles, les constructions ont grimpé dans nos collines faisant ainsi le bonheur financier de plusieurs agriculteurs et propriétaires forestiers.

Nos anciens ont toujours su conserver un espace entre les noyaux villageois et la forêt.

Ces terres agricoles qui protégeaient l'habitat villageois ont donc été soit urbanisées soit, après la déprise agricole, colonisées par la forêt : l'on assiste donc à un double phénomène du rapprochement de la forêt et de la ville.

Si aujourd'hui la loi SRU a tendance à rompre ce processus de conquête des espaces naturels, l'on voit encore trop souvent des lotissements se développer en lisière des forêts. La réglementation sur le débroussaillage impose alors aux lotisseurs de débroussailler chez le propriétaire forestier limitrophe !!! Les règles d'urbanisme ne devraient-elle pas imposer dans ce cas une zone tampon débroussaillée sur l'emprise foncière du lotissement ?

Autre réflexion, a-t-on imaginé de calculer un jour le **coût réel** d'un incendie ?

-Les coûts directs sont faciles à faire : moyens aériens et sur le terrain,

-les coûts indirects sont plus difficiles à évaluer :

*les pertes humaines n'ont pas de prix c'est une évidence, mais l'on pourrait évaluer le coût des troubles psychologiques et physiques, les traumatismes divers, les pertes d'emplois ...

*les pertes matérielles peuvent, via les compagnies d'assurances, être comptabilisées : maisons, véhicules, matériels, ...

*les pertes environnementales constituées des travaux de remise en état des forêts et des replantations ne sont que rarement prises en compte, mais comment estimer toutes les pertes issues de la fonction de biodiversité de la forêt ?

Comment peut-on quantifier les coûts issus de la propagation du Co2 et de son impact sur l'effet de serre ?

Comment peut-on quantifier le manque à gagner par la captation de carbone que la forêt détruite n'assurera plus dans les années à venir ?

Si l'on faisait la **somme** de tous ces coûts on serait très étonné et peut-être que nos élus et têtes pensantes comprendraient enfin que mettre plus de moyens dans la gestion durable de nos forêts est un investissement très rentable même s'il n'est pas visible et « électoral » immédiatement.

De plus parler aujourd'hui de gestion durable sans intégrer le risque incendie est un vain mot !!!

Est-il encore raisonnable d'augmenter toujours plus les budgets de défense contre l'incendie alors que celui de la gestion durable de nos forêts est proche de la misère ?

Cette notion de **coût global d'un incendie** n'est-elle pas une réflexion qu'il faut rapidement engager ?

Qu'en pensez-vous ? Nous attendons vos avis, observations et témoignages.

(suite de la page 4).

Grâce à **Henri Heckenroth** et à ses connaissances informatiques et avec le concours de **l'observatoire de la forêt méditerranéenne**, nous allons pouvoir mettre en œuvre cet outil qui nous permettra d'être **mieux informé** et **d'informer plus utilement** chaque adhérent, massif par massif.

Mais cela va nécessiter une plus grande implication de chacun d'entre vous.

D'après le résultat du questionnaire, 77% d'entre vous sont prêts à collaborer. **À voir ???**

Comme chaque année nous avons fait fabriquer des **panneaux** pour baliser vos limites, ils sont à votre disposition. (soit à récupérer sur place, chez l'un d'entre nous au prix de 12 euros les 10, soit à vous faire envoyer par la poste au prix de 15 euros les 10).

Nous avons également actualisé nos accords avec **Groupama**.

Enfin sur un plan strictement matériel et dans le cadre d'une éventuelle **mutualisation des moyens** nous envisageons le changement de notre siège social actuellement domicilié dans les de la coopérative à l'Arbois.

La coopérative qui manque de places souhaite récupérer ce local.

Nous avons donc demandé au Conseil Régional qui nous a donné son accord, d'être hébergés au pavillon de chasse du Roy René à Gardanne.

Nous bénéficierons là de la présence de l'observatoire de la Forêt méditerranéenne et de Forestour,

Nous vous tiendrons informés de ce déménagement par le journal.

Voilà le bilan de l'année écoulée, malgré un début d'année difficile, il témoigne d'un **réel travail** accompli par les administrateurs et il préfigure **beaucoup de travail** pour l'année à venir.

Chacune de ces actions engagées depuis un an sont à **poursuivre et à développer** il va s'en dire que **chacun d'entre vous** est le **bienvenu** pour rendre plus efficace notre activité.

Le président Gérard Gautier

3 / Rapport financier

Le budget 2004 du syndicat comporte deux postes de recettes : les cotisations et la vente de panneaux.

Pour les dépenses il s'agit essentiellement de la fabrication de notre revue (imprimeur, façonnage, expédition...) que nous allons nous efforcer de faire paraître tous les trimestres.

Comme le montre le tableau ci contre ce budget est bénéficiaire ce qui nous permet d'avoir un fond de réserves dans l'hypothèse d'un recours en justice ou autre problème... Pour 2005 ce budget sera reconduit

Le trésorier Daniel Quilici

	dépenses	recettes
NOUVELLES SYNDICALES	1012,82	
FRAIS POSTAUX	1059,35	
ASSURANCES	585,56	
FOURNITURE	811,28	
INFORMATIQUE	157,00	
TELEPHONE	530,53	
FEDERATION NATIONALE	600,00	
ASSEMBLEE GENERALE	108,00	
FRAIS DE DEPLACEMENT	77,90	
COTISATIONS		11017,66
PANNEAUX		79,30
TOTAL	4942,44	11096,96

Le Rapport Moral, le rapport d'activité, et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité moins deux voix contre.

4 /Débat: « être propriétaire forestier en 2005 »

Le profil type du propriétaire forestier nous est maintenant mieux connu au travers du questionnaire que nous allons vous commenter, nous avons souhaité pour illustrer cette démarche et ouvrir le débat entendre le témoignage de deux propriétaires atypiques :

- Un propriétaire qui est en fait une **propriétaire** :jeune femme qui a de plus une **activité professionnelle** :elle est avocate. Elle s'occupe de la gestion de sa forêt et elle prend le temps de s'occuper de celle des autres puisque elle est directrice d'une ASL.
- un propriétaire qui a développé dans sa forêt une nouvelle activité de production, il est trufficulteur et communique sa passion aux autres puisque après avoir été président départemental des trufficulteurs, il en est désormais conseiller technique au niveau national. Mais nous avons souhaité que monsieur Plauche Gillon introduise le débat en nous exposant le point de vue de la Fédération qui sur le plan national réfléchit également sur ce thème .

Les résultats de notre questionnaire.

Le profil type du propriétaire forestier dans le département 13 suivant les résultats de notre questionnaire.

C'est à majorité (69%) un **Homme**.

presque la moitié (47%) a plus de **70 ans**.

les 2/3 d'entre eux sont retraités.

À grande majorité propriétaire en nom, seulement 6% sous forme de société.

La moitié d'entre eux habitent sur leur propriété et en ont **hérité** depuis **+ de 20 ans**.

30% ont acheté leur forêt (depuis + de 20 ans).

60% possèdent une surface comprise entre **10 et 25 ha** à majorité d'un seul tenant.

Un tiers des propriétaires a réalisé un PSG, près de 50% n'en voient pas l'intérêt.

Très peu d'entre vous connaissent la nouvelle loi d'orientation forestière.

Par contre environ **20%** disent connaître les SRGS et CBCS.

70% souhaitent utiliser ces nouvelles procédures avec l'aide du CRPF et de la coopérative.

Les obligations de **débroussaillage** sont bien connues **par tous**.

80% disent réaliser le débroussaillage conformément à la législation.

Plus de la moitié constatent que les **communes** et le **CG** ne fait pas le débroussaillage le long des voies qui voisinent leurs limites.

Une propriété sur deux a été impactée par un incendie depuis plus de 20 ans.

Une propriété sur deux est pourvue d'équipement de défense contre l'incendie.

Près de 50% par une **citerne** (il doit souvent s'agir de piscine ????)

Un quart d'entre vous réalise l'**équilibre financier** sur leur propriété.

18% seulement en tirent un revenu (28% chasse) (27% exploitation agricole).

72% possèdent un **bâtiment** sur sa propriété dont seulement **80%** sont **aménagés**.

La **fréquentation du public** est constatée dans **77%** des cas c'est une **nuisance** pour les **deux tiers** concernés (la nuisance la plus grave étant en majorité les motos et quads).

Les dépôts d'ordures sont également très fréquemment cités.

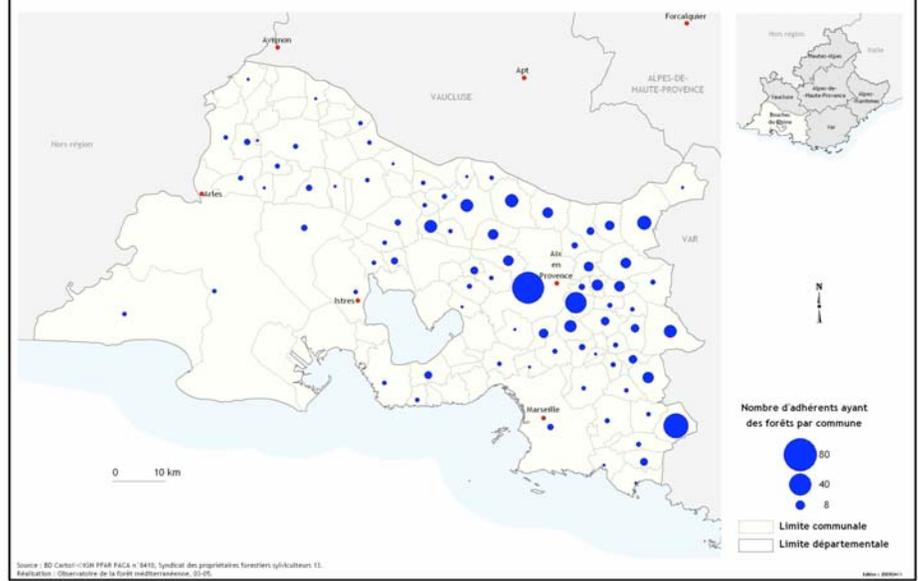
Les rapports avec les **chasseurs** sont **plutôt bons**, mauvais ou indifférents avec les autres.

Et pourtant **67%** d'entre vous ont matérialisé leurs limites, en majorité avec des **panneaux**.

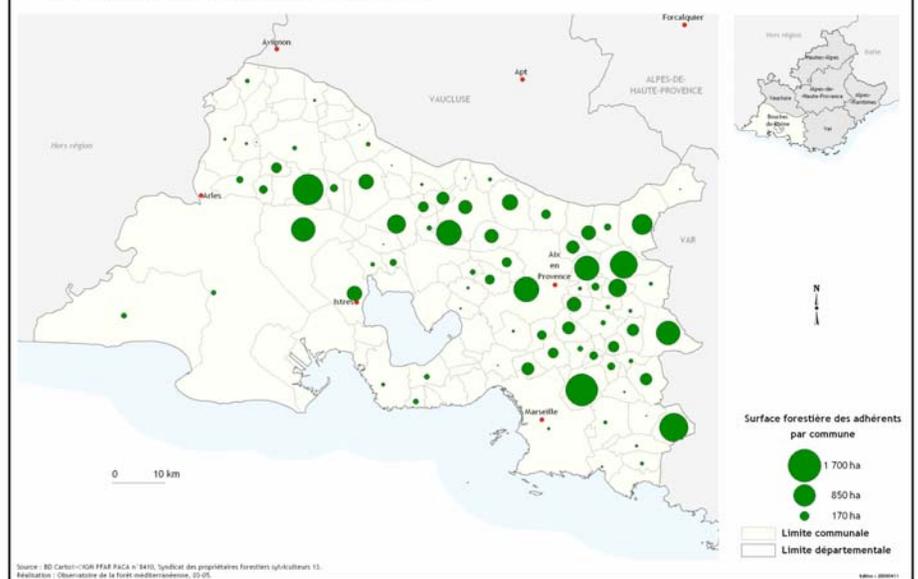
Très peu d'entre vous **24%** sont informés des **projets forestiers** concernant leur propriété, Natura 2000 et les Pidaf sont cependant les plus connus.

77% d'entre vous sont prêts à **collaborer avec le syndicat pour veiller à la défense de leurs intérêts**.

Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône
Localisation des forêts des 522 adhérents en 2004



Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône
Localisation des 21 500 ha de forêt des adhérents en 2004



(suite de la page 9)

6) suites possibles du travail :

- SUITE MILITANTE : nous donner des Délégués de Massif et travailler dans ce contexte !
- AMELIORER, grâce à vous, nos données de localisation :
 - * renseigner quelques données manquantes
 - * mieux gérer les communes proches de plusieurs massifs : Aix, Marseille, Venelles, à travers des *quartiers* ou *arrondissements*
 - * mieux gérer les *villages* non-communes : Les Milles, Luynes, Puyricard
 - * mieux gérer les *propriétés multiples* : à cheval sur plusieurs communes, voire plusieurs massifs
 - prendre en compte les Massifs eux-mêmes :
 - * en privilégiant une *définition* (il y en a plusieurs...),
 - * en y rattachant les *communes* et/ou *quartiers*.
 - en tenant compte des techniques disponibles :
 - * *utilisation directe* de nos données SPFS13
 - * *nouvel outil régional* en cours de mise en place
 - * outil particulier comme *MAPINFO*
- donc...

projet "localisation" .. à suivre...

Henri Heckenroth

Election d'un nouvel administrateur

Notre ami Alain De Vries ayant démissionné pendant l'année écoulée ,nous avons procédé à l'élection d'un nouvel administrateur .
Deux membres du syndicat ont proposé leur candidature :M.Arlot et M.Pieule ,après un petit débat,M.Pieule a laissé la place à M.Arlot,mais connaissant bien M.Pieule ,nous savons qu'il demeurera un membre actif et efficace de notre syndicat notamment en temps que délégué de massif.
Nous les remercions tous les deux pour leur dévouement.

Des nouvelles des Massifs :L'ASL -CONCORS,

Echos de l'AG DU 11/06/05 à Peyrolles

l'ASL-Concors réunit 21 membres représentant 3000 ha.

Renouvellement du Bureau

Directeur Jean-Vincent HECKENROTH. Secrétaire Philippe RAFFAELLI. Trésorier Docteur DELMAS.

Travaux en cours et à venir

Des travaux importants sont envisagés par le CEA CADARACHE, en particulier un dépressage dans une zone au Sud de Saint Paul considérée comme poudrière potentielle. Les financements correspondants devront transiter par l'ASL

Questions diverses.

* TGV-Aix Nord et Est : Philippe RAFFAELLI fait une synthèse sur ces tracés qui ne sont pas demandés par les élus d'Aix et Marseille, mais soutenus par Nice, et en particulier Mr ESTROSI, qui vient de rejoindre le Gouvernement.

* Chenille processionnaire du pin : Il est signalé l'existence de cellules Départementale et Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON à 84 MONTFAVET), qui proposent des traitements par hélicoptère à un prix d'environ 15 € par Ha.

Henri Heckenroth

Extraits de l'exposé de Monsieur Henri Plauche Gillon, président de la fédération nationale des propriétaires Forestiers Sylviculteurs.

Nous retiendrons de la brillante intervention du Président de la Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, trois axes principaux :

- **PFEC, certification forestière**
- **Vers une Gestion durable de la Forêt.**
- **Propriétaires forestiers comme Entrepreneurs et Responsables.**

1) PFEC, certification forestière.

La Forêt fait partie de l'équilibre de la nature, à travers notamment le cycle du CO2, et la photosynthèse.

Lors de la conférence de Rio, environ 150 pays ont discuté de l'effet de serre et des mesures à prendre pour limiter le réchauffement de la planète.

En Europe, à l'initiative des gouvernements de 30 pays d'Europe il est proposé une certification indépendante : PEFC, garantie par l'organisme OFRAC, associant les Propriétaires Forestiers, l'ONF, les Industriels, les Agriculteurs.

Pourquoi adhérer à la Charte PEFC ?

Il s'agit de donner une autre image du Propriétaire Forestier :

- pas seulement un héritier,
- mais aussi, quelqu'un qui **s'engage** dans une gestion durable et responsable de la forêt, et qui le prouve, par ses pratiques.

Bien entendu, il y a aussi un aspect technique et commercial :

- les grandes enseignes sont obligées par les consommateurs de se fournir en bois géré durablement, donc à des producteurs certifiés.

- sinon, ils encourrent le boycott de leurs consommateurs les plus avertis.

Par exemple, le papetier TEMBEC, un des leaders de la pâte à papier utilise uniquement des bois certifiés ; il n'en trouve que 30% en France ; **à terme, le bois non certifié ne trouvera plus de preneur.**

Pour compléter cette introduction, vous pouvez contacter PEFC-PACA, au Pavillon du Roy René à Valabre, mais aussi la Coopérative, le CRPF (Mr QUILICI) et le SPFS13, qui vous proposeront un Bulletin d'Adhésion clair et bien documenté.

2) Vers une Gestion durable de la Forêt.

Cette notion de gestion durable remonte loin dans le temps : Colbert et Napoléon demandaient aux forestiers de penser aux **besoins des générations futures** ; par exemple certaines forêts des Pyrénées étaient réservées pour fournir les mâts de navires pour la Marine Royale puis Nationale.

Mais on a aussi d'autres aspects :

- Lien avec **le Climat et l'eau** : la qualité de la forêt fait la qualité de l'eau qui en sort, comme cela est réalisé dans la Vienne ; on est dans un jeu **gagnant-gagnant**, et les forestiers deviennent des **dépolluants**.

-Lien avec l'Environnement et le Tourisme, dans sa fonction sociale : 80% des habitants sont des urbains qui ont besoin de retrouver la nature ; il faut trouver des solutions pour répondre à ce besoin, tout en respectant le droit de propriété.

- Lien avec l'Economie du bois : au Chili, des forêts nouvelles ont été plantées, en rapprochant les usines de sciage et de transformation en pâte à papier, ce qui permet de réduire les coûts de production.

(suite page 8).

(suite de la page 7)

-Le **Bois-Energie** est intéressant, il faut s'intéresser davantage aux **plaquettes** et à la co-génération, ainsi qu'aux **biocarburants**.

-Enfin la **Cellulose du bois** peut souvent être utilisée en remplacement de matières plastiques et donc de pétrole.

3) Propriétaires forestiers comme Entrepreneurs et Responsables.

Le droit de propriété est central pour notre activité :

- fait-il de nous des nantis, possédant un patrimoine étendu, mais souvent de faible valeur ajoutée ?
- est-ce au contraire le garant de notre responsabilité, la possibilité ou le devoir de devenir entrepreneur et de contribuer à la richesse sociale de notre pays ?

A nous le beau métier de Forestiers !

Témoignages :

Deux propriétaires à la personnalité bien différente ont accepté de témoigner, nous les en remercions et nous pensons que l'exposé de leur expérience ont été révélatrice pour chacun des présents. Il s'agit avant tout de deux personnes qui ont une posture d'acteurs et qui ont décidé de prendre en main l'avenir de leur patrimoine forestier.

Lise Truphème est une jeune femme propriétaire sur la commune de St Marc Jaumegarde, elle habite sur son domaine et exerce la profession d'avocat, elle est passionnée par sa forêt dont elle s'occupe activement mais également par la pratique de la randonnée équestre, s'est donc tout à la fois un propriétaire qui subit la pénétration en forêt des touristes et randonneurs mais elle se trouve également de l'autre côté de la barrière lorsqu'elle pratique son sport favori.

Ainsi elle sait de quoi elle parle sur le sujet de l'accueil du public en forêt.

Malgré ses activités Lise Truphème arrive encore à consacrer du temps à la Forêt, elle a été tout nouvellement élue administrateur du CRPF et surtout elle est depuis plusieurs années directrice de l'ASL de Bibémus, une des ASL des Bouches du Rhône qui fonctionne très bien et qui prend une part active dans les discussions avec le syndicat Mixte de la St Victoire dans le cadre des actions du Grand Site Sainte Victoire.

Un témoignage qui montre que l'on peut être professionnellement en activité, s'adonner à des loisirs et trouver du temps à consacrer à sa forêt et à celle des autres.

Cette action militante est à saluer et nous espérons que cet exemple suscitera des vocations parmi nos adhérents.

Rolland Del Négro quand à lui est un retraité très actif. Depuis plus de trente ans il a découvert que son territoire forestier pourrait produire de la truffe, il s'est passionné pour cette culture qui allie la passion de la forêt et de l'agriculture. Des études approfondies, beaucoup de travail avec ses enfants n'ont pas toujours été suivi de résultats, mais il en a tiré une excellente connaissance de cet « or noir » du forestier. Une connaissance et un engagement qui l'on conduit à assumer la présidence du syndicat des trufficulteurs des Bouches du Rhône et depuis à devenir conseiller du syndicat national des trufficulteurs. À ce titre il participe à de nombreuses réunions de travail qui dépassent largement les frontières de l'hexagone. Il nous a brillamment exposé les difficultés et les avantages de tels aménagements qui au delà du revenu complémentaire de nos forêts, permet une valorisation de celle-ci en la protégeant contre les incendies et depuis peu en permettant de développer un tourisme forestier autour de la truffe : cueillette, recette culinaire, dégustation, hébergement

Politique de Massifs : Propriétaires, opérations Communes et massifs

1) un renouveau nécessaire **Massifs Forestiers**

* statuts de 1981:

"le Syndicat se propose également de favoriser, quand il y aura lieu, l'organisation de regroupements par massifs forestiers pour la lutte contre l'incendie ou la promotion de la sylviculture"

* depuis 3-4 ans, les opérations en cours sont localisées par Massifs et Communes : Natura 2000, PPRIF, Charte Forestière...

cf. carte départementale des PIDAF

* Conseil d'Administration du 09/04/04 :

"croiser sur une grille les Grands Projets et les Massifs, en identifiant et en mandatant des Délégués de Massifs"

2) des propriétaires localisés

Dans le fichier des Adhérents du SPFS 13, nous avons une donnée en clair "Localisation de la propriété"

Ex : Mme A : 8 ha sur Aubagne ; Mr B : 3 ha sur Luynes ;

Mr C : 15 ha sur Mourières.

3) naissance du projet "Localisation"

Conseil d'Administration du 17/12/04, le projet était ainsi esquissé:

" Réaliser une carte du département, avec le positionnement des différents propriétaires, (propriétaires forestiers adhérents au SPFS 13) par communes ; y superposer, sous forme de "calques" ou de "couches", les périmètres des grandes opérations connues : Natura 2000, Pidaf, Charte forestière, Grand Site, Site classé, PPRIF, ... "

4) l'Observatoire, un partenaire pour ce projet

- bonnes relations établies entre le SPFS13, Forestour et l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne,
- présence à l'Observatoire d'experts des Systèmes d'Informations Géographiques
- proximité géographique sur le Pavillon du Roy René à Valabre.
- premiers échanges sur ce projet.

Ces éléments ont permis de monter une première expérience de lien entre nos données adhérents et un outil de SIG, ici MAPINFO

5) deux premiers résultats :

Les données du Fichier des Adhérents ont été

- extraites par un programme ; puis simplifiées et complétées (Code Commune INSEE),
- sous un outil simple (tableur EXCEL) ; ceci par le Syndicat.
- enfin localisées et traitées /MAPINFO ; ceci par l'Observatoire.

Il en résulte 2 premières cartes statistiques ; *cf. panneaux*

- nombre d'adhérents SPFS 13, localisés par commune "ronds bleus"
- surface forestière cumulée des adhérents par commune "ronds verts"